



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation continue

Question écrite n° 60182

Texte de la question

M. Bernard Perrut * appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences qui découleront de la décision d'interrompre le financement de la formation professionnelle continue dans l'enseignement supérieur à partir de l'année 2001. Le fait de ne pas renouveler le « programme ingénieurs et cadres supérieurs », le PICS, est une remise en cause de ces formations qui, depuis 1970, ont contribué à la promotion de huit cents techniciens. S'il peut paraître nécessaire de remettre au point dans le contexte actuel le programme de cet enseignement, il est indispensable de maintenir le fonctionnement de cette formation pour l'année à venir, et d'engager des discussions entre les ministères et les établissements d'enseignement concernés. Il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité a mis en place depuis plusieurs années deux dispositifs destinés au développement de l'accès aux professions d'ingénieurs et cadres supérieurs par la voie de la formation professionnelle continue. Ces programmes ont indéniablement joué un rôle positif, notamment s'agissant de la promotion de techniciens supérieurs. L'année 2001 doit être mise à profit pour faire évoluer ces programmes en favorisant l'accès à la formation par un soutien direct à la demande. Les autres ministères concernés, essentiellement l'éducation nationale, l'agriculture et l'industrie, ont été informés de cette orientation dès l'adoption de la loi de finances pour 2001. Des solutions transitoires ont été recherchées avec ces derniers afin d'assurer la continuité des actions engagées. Un nouveau programme caractérisé par un accès individuel à une offre de formation labellisée est en préparation. Son principe reposera sur une aide personnalisée, faisant appel à des financements complémentaires, notamment de conseils régionaux et des Assedic pour les demandeurs d'emploi ainsi que d'organismes collecteurs paritaires agréés pour les salariés en activité. La mise en oeuvre du nouveau programme, prévue pour 2002, nécessite également l'appui financier des ministères précités. Cette approche par le soutien à la demande individuelle, articulée autour d'un projet professionnel validé, devrait permettre de développer l'accès au titre d'ingénieur par la voie de la formation professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60182

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2210

Réponse publiée le : 22 octobre 2001, page 6078